Information

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau des concours et des examens professionnels** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2025-185** **24/03/2025**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2025
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2024-728 du 26/12/2024 : Concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de l'année 2025.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Nombre de places à pourvoir au concours interne de recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de l'année 2025.

Destinataires d'exécution
DRAAF – DRIAAF – DAAF – SGCD – DD(ETS)PP – DREAL – DDT(M) – MTEBFMP ADMINISTRATION CENTRALE Etablissements d'enseignement technique agricole Etablissements d'enseignement supérieur agricole FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM – IFCE – ONF – IGN – INRAE – INFOMA – CNPF – ANSES

Destinataires d'information
CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Fixation du nombre de places offertes au concours interne de recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de l'année 2025.

Contact pour toutes questions sur ce concours :
Bureau des concours et des examens professionnels
Suivi par : M. Alexandre TISSERANT
Téléphone : 01 49 55 47 91
Mél : alexandre.tisserant@agriculture.gouv.fr

Textes de référence :

Code général de la fonction publique ;

Décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, notamment son article 7 ;

Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;

Décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Arrêté du 18 août 2017 fixant la liste des écoles nationales d'ingénieurs formant les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 25 août 2017 fixant le programme et les règles d'organisation du concours interne de recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Arrêté du 20 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 24 mars 2025 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2025 au concours interne pour le recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2024-728 du 20 décembre 2024 relative au concours interne pour le recrutement des élèves ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement est complétée comme suit :

Le nombre de places offertes au titre de l'année 2025 au concours interne pour le recrutement des élèves ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire est fixé à 10.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ce concours.

L’adjoint de la Sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales

David CORBÉ-CHALON